

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DCP\_0011** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **15/02/2024**

Objet : **décision avenant au marché 22.059**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **15/02/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d\_cision avenant au march\_ 22.059.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240215-DCP\_0011-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/02/2024**



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2024\_0011

**objet** : avenant n°1 au marché 22.059 relatif à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux de la ville de Tourcoing.

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DCPAJI\_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant que le marché n°22.059 ayant pour objet l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux de la ville de Tourcoing a été notifié à la société MISSENARD QUINT B le 22/08/22 pour un montant de 175 222,22 € HT;

Considérant que l'Ecole Corneille de la Ville de Tourcoing a fait l'objet d'un changement d'affectation pendant l'exécution du marché en devant le nouveau bureau des Syndicats ;

Considérant que ce changement de périmètre contractuel oblige le Titulaire à procéder à des installations supplémentaires et à les entretenir pendant toute la durée du marché ;

Considérant que ces modifications ont une faible incidence financière sur le marché initial 22.059 ;

Considérant la proposition financière du titulaire d'un montant de 924,39 €HT.

## DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De conclure l'avenant n°1 au marché n°22.059 avec la société MISSENARD QUINT B SIS rue Eugène Freyssinet à GAUCHY (02430) et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le n° 311 098 487 pour un montant total de 924,39 €HT.

**Article 2**: Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **15 FEV. 2024**

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint

**Jean-Marie VUYLSTEKER**



### **DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le : **15 FEV. 2024**